

Informations de base	
<p>2020/0230(NLE)</p> <p>NLE - Procédures non législatives</p> <p>Accord UE/Norvège: modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'UE après le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne</p> <p>Subject</p> <p>6.20.01 Accords et relations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)</p> <p>6.20.04 Code des douanes de l'Union, tarifs douaniers, accords préférentiels, règles d'origine</p> <p>Zone géographique</p> <p>Norvège</p>	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	INTA Commerce international		WARBORN Jörgen (EPP)	01/10/2020
			Rapporteur(e) fictif/fictive	
			BELKA Marek (S&D)	
			PAET Urmas (Renew)	
			BÜTIKOFER Reinhard (Greens/EFA)	
			BOURGEOIS Geert (ECR)	
		MAUREL Emmanuel (GUE/NGL)		
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
AGRI Agriculture et développement rural		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
PECH Pêche		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		

Conseil de l'Union européenne		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Agriculture et développement rural	WOJCIECHOWSKI Janusz

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
07/09/2020	Document préparatoire	COM(2020)0479	
29/09/2020	Publication de la proposition législative	10643/2020	
18/01/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/02/2021	Vote en commission		
04/03/2021	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0035/2021	Résumé
27/04/2021	Décision du Parlement	T9-0120/2021	Résumé
12/05/2021	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
21/05/2021	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/0230(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 207-p4
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	INTA/9/04088

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE658.924	16/10/2020	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A9-0035/2021	04/03/2021	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T9-0120/2021	27/04/2021	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé

Document de base législatif	10643/2020	29/09/2020	
Document annexé à la procédure	10644/2020	29/09/2020	
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document préparatoire	COM(2020)0479	07/09/2020	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 2021/0803 JO L 181 21.05.2021, p. 0001

Accord UE/Norvège: modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'UE après le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

2020/0230(NLE) - 27/04/2021 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 686 voix pour, 2 contre et 5 abstentions, une résolution législative sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union et la Norvège concernant la modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'UE après le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Suivant la recommandation de la commission du commerce international, le Parlement a donné son approbation à la conclusion de l'accord.

Le 15 juin 2018, le Conseil a autorisé la Commission à lancer des négociations au titre de l'article XXVIII du GATT avec les membres de l'OMC concernés en vue de répartir les concessions OMC de l'Union en matière de contingents tarifaires.

L'objectif poursuivi est de maintenir pleinement, à l'avenir, le volume existant de chaque contingent tarifaire, mais de le répartir entre deux territoires douaniers distincts: l'Union à 27 et le Royaume-Uni.

Les négociations avec la Norvège ont abouti à un accord sous forme d'échange de lettres qui a été paraphé à Genève les 7 et 8 juillet 2020.

Accord UE/Norvège: modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'UE après le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

2020/0230(NLE) - 04/03/2021 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission du commerce international a adopté le rapport de Jörgen WARBORN (PPE, SE) sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord

sous forme d'échange de lettres entre l'Union et la Norvège concernant la modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'UE après le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

La commission compétente a recommandé au Parlement européen de donner son approbation à la conclusion de l'accord.

Pour rappel, l'Union européenne a officiellement lancé en octobre 2018 le processus de négociation (au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994) avec plusieurs membres de l'OMC à Genève.

Les négociations reposent sur une «approche commune» développée en 2017 par l'Union et le Royaume-Uni sur la façon de répartir les engagements quantitatifs contenus dans la liste OMC de l'Union à 28 en ce qui concerne les 143 contingents tarifaires de l'Union dans le cadre de l'OMC pour des produits agricoles, halieutiques et industriels.

L'objectif poursuivi est de maintenir pleinement, à l'avenir, le volume existant de chaque contingent tarifaire, mais de le répartir entre deux territoires douaniers distincts: l'Union à 27 et le Royaume-Uni.

Le principe à la base de la méthode appliquée se fonde sur les flux commerciaux vers l'Union à 27 et vers le Royaume-Uni pendant une période de référence représentative (de trois ans entre 2013 et 2015) pour tous les contingents tarifaires de l'OMC.

Le 15 juin 2018, le Conseil a autorisé la Commission à lancer des négociations au titre de l'article XXVIII du GATT avec les membres de l'OMC concernés en vue de répartir les concessions OMC de l'Union en matière de contingents tarifaires.

Les négociations avec la Norvège ont abouti à un accord sous forme d'échange de lettres qui a été paraphé à Genève les 7 et 8 juillet 2020.